



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

CONCOURS D'ANIMATION « MONTEZ À BORD AVEC LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE »

Règlement officiel

La sécurité en tout temps

1. La sécurité est de la plus haute importance pendant toute la durée du projet. Opération Gareautrain (OG) et ses partenaires d'affaires et communautaires n'assument aucune responsabilité pour quelques omissions, actions ou dommages découlant de la préparation du matériel soumis aux fins de ce concours. **OG insiste pour que les participants créent leur animation sous la supervision directe d'un adulte responsable (nommé ci-après « Champion ») et qu'ils évitent les situations potentiellement dangereuses qui mettraient à risque le jeune animateur ou le public.**
2. Les voies ferrées, les gares de triage et le matériel ferroviaire sont des propriétés privées et présentent un danger pour le grand public — les participants **ne doivent pas** faire d'intrusion sur le domaine ferroviaire quand ils dans le cadre de la préparation de leur animation. Les règles de sécurité ferroviaire suivantes doivent être respectées. Les infractions à ces règles entraîneront la disqualification immédiate des participants de ce concours.
3. Pour décourager les intrusions, vous devez préparer votre animation à la maison ou à l'école. Veuillez utiliser des accessoires, des modèles ou des dessins illustrant des trains, des voies ferrées ou d'autre matériel ferroviaire comme des signaux et des dispositifs d'avertissement.
4. Vous devez être à au moins 15 mètres des voies ferrées ou du matériel ferroviaire comme les locomotives et les wagons quand vous préparez votre animation.

Description du concours

Le concours encourage les jeunes à créer une courte vidéo d'animation (durée maximale d'une minute) qui met en lumière l'un des messages sur la sécurité ferroviaire suivants :

- Ne jamais utiliser les voies ferrées comme raccourci ou sentier
- Ne pas traîner sur les voies ou sur la propriété ferroviaire
- Traverser les voies ferrées seulement aux passages à niveau désignés
- Toujours respecter les panneaux et signaux d'avertissement ferroviaires

Opération Gareautrain est un programme national de sécurité ferroviaire parrainé par Transports Canada et l'Association des chemins de fer du Canada, qui vise à sauver des vies en informant les Canadiens des dangers posés par les passages à niveau et les intrusions sur le domaine ferroviaire.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

- Avoir une oreille dégagée quand on porte des écouteurs près des voies ferrées

Les animations doivent aussi inclure l'un des slogans d'Opération Gareautrain :

- Regarder. Écouter. Vivre.
- #FINILesVoiesTragiques

Parrain du concours

Ce concours est parrainé par Opération Gareautrain Canada.

Obligation irrévocable

Pour participer à ce concours, les participants et leurs Champions (parent ou tuteur légal) doivent accepter ces règlements officiels. Veuillez donc lire les règlements avant de vous inscrire afin de vous assurer que vous les comprenez et que vous les acceptez. Vous comprenez que l'envoi d'un projet à ce concours signifie votre acceptation des règlements. Vous ne pouvez pas participer à ce concours ou vous n'êtes pas admissibles à recevoir un des prix décrits dans les règlements officiels si vous n'acceptez pas les règlements officiels. Ces règlements officiels constituent une obligation irrévocable entre vous et le parrain du concours.

Période du concours

Le concours débute à 0 h 1 heure de l'Est, le 23 septembre 2020 et se termine à 23 h 59 heure de l'Est, le 7 octobre 2020.

Période d'envoi

Les participants admissibles doivent télécharger leur animation sur YouTube et soumettre un formulaire électronique avec un lien vers la vidéo, par l'intermédiaire du site Web d'Opération Gareautrain, pendant la durée du concours.

Qui peut participer

1. Pour être admissibles à ce concours, les participants doivent être âgés de 13 à 18 ans (à tout moment pendant la période du concours).

Comment s'inscrire

Opération Gareautrain est un programme national de sécurité ferroviaire parrainé par Transports Canada et l'Association des chemins de fer du Canada, qui vise à sauver des vies en informant les Canadiens des dangers posés par les passages à niveau et les intrusions sur le domaine ferroviaire.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

1. Aucun achat ou paiement n'est nécessaire pour participer au concours ou gagner.
2. Pour chaque proposition, un formulaire d'inscription doit être complété par le Champion du participant (un parent, tuteur légal ou enseignant d'au moins 21 ans) et envoyé avec le lien YouTube par l'intermédiaire du site Web d'OG.
3. Les participants doivent publier une animation vidéo qui met en lumière l'un des cinq messages sur la sécurité ferroviaire, ainsi qu'un des slogans d'OG précisés à la page de présentation avant la date et l'heure limites du concours. Toutes les vidéos doivent être téléchargées sur YouTube et comprendre un lien vers le formulaire de participation soumis par l'intermédiaire du site Web d'Opération Gareautrain.
4. Les animations contenant un langage, des images, ou tout autre contenu à caractère offensif selon Opération Gareautrain, seront disqualifiées immédiatement.
5. Chaque participant accepte de ne soumettre aucun projet qui violerait les droits de propriété d'un tiers, les droits intellectuels, les droits industriels, les droits personnels ou moraux ou tout autre droit, incluant sans limitation les droits d'auteur, les marques de commerce, les brevets d'invention, les secrets commerciaux ou les obligations confidentielles, ou qui violerait de quelque façon que ce soit les lois canadiennes.
6. Chaque animation est limitée à 1 minute.
7. Le parrain du concours n'est pas responsable de la perte, de l'arrivée tardive ou de l'envoi mal dirigé de la correspondance, des erreurs, de l'indisponibilité du serveur ou de quelques dysfonctionnements d'ordinateur ou d'équipement informatique ou de télécommunication.
8. Tous les projets soumis deviennent la propriété du parrain du concours. Aucune confirmation ne sera envoyée et aucun projet ne sera retourné.

Catégories

Il y a 2 catégories d'âge pour les gagnants :

a) 13 à 15 ans

b) 16 à 18 ans

Opération Gareautrain est un programme national de sécurité ferroviaire parrainé par Transports Canada et l'Association des chemins de fer du Canada, qui vise à sauver des vies en informant les Canadiens des dangers posés par les passages à niveau et les intrusions sur le domaine ferroviaire.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

Les 5 meilleurs projets dans chaque catégorie seront choisis par un jury d'Opération Gareautrain, selon les critères suivants :

- a. L'animation vidéo transmet clairement l'un des cinq messages sur la sécurité ferroviaire et l'un des slogans d'OG précisés sur le site Web du concours.
 - b. L'animation montre des panneaux et des signaux ferroviaires canadiens. Des exemples peuvent être trouvés [ici](#).
 - c. L'animation vidéo fait preuve de créativité.
2. Les 5 meilleurs projets dans chaque catégorie seront affichés sur le site Web et les médias sociaux d'Opération Gareautrain. Les gagnants seront les participants dont l'animation vidéo sur la sécurité ferroviaire reçoit le plus grand nombre de votes valides du public pendant la période de vote et respecte tous les règlements officiels.
 3. Pour des raisons de confidentialité, le nom de famille des participants ne sera pas dévoilé pendant la période de vote.
 4. Une personne ne peut voter qu'une fois par catégorie.
 5. Les projets qui recevront le plus de votes en ligne gagneront. En cas d'égalité, le parrain du concours déterminera le gagnant.

Prix

1. Les prix sont les suivants :

Catégorie 1 : 13 à 15 ans

Premier prix :

- Tablette Wacom 13 pouces

Deuxième prix :

- Casque Oculus GO

Troisième prix :

- Caisson lumineux pour tracer

Opération Gareautrain est un programme national de sécurité ferroviaire parrainé par Transports Canada et l'Association des chemins de fer du Canada, qui vise à sauver des vies en informant les Canadiens des dangers posés par les passages à niveau et les intrusions sur le domaine ferroviaire.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

Catégorie 2 : 16 à 18 ans

Premier prix :

- License permanente pour Harmony Essentials par Toon Boom

Deuxième prix :

- Casque Oculus GO

Troisième prix :

- Caisson lumineux pour tracer
2. Les Champions des gagnants recevront un courriel ou un appel téléphonique pour réclamer le prix et confirmer leur adresse postale.
 3. Après vérification, les prix seront remis aux Champions pour distribution aux gagnants.
 4. Les projets transmettent le message sur la sécurité ferroviaire de façon optimale pourraient être utilisés pour une campagne publicitaire.

Sélection des gagnants

Les finalistes seront choisis dans chacune des catégories par un jury nommé par Opération Gareautrain. Tous les projets finalistes seront partagés sur le site Web d'OG pour la période de vote en ligne, du 14 octobre 2020 (à 0 h 1 heure de l'Est) au 20 octobre 2020 (jusqu'à 23 h 59 heure de l'Est).

Les votes en ligne seront compilés le 21 octobre 2020 et les gagnants de chacune des catégories seront avisés le ou avant le 23 octobre 2020.

Les gagnants devront envoyer leur animation par voie électronique à Opération Gareautrain dans un format courant comme AVI, MOV ou MP4.

Opération Gareautrain enverra les prix aux gagnants le plus rapidement possible, tout en tenant compte de la santé et de la sécurité, dans le cadre de la pandémie continue de COVID-19.

Toutes les décisions des juges sont finales et irrévocables.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

Notification des gagnants

1. Les Champions des gagnants seront avisés par courriel ou par téléphone.
2. En participant au concours, les participants libèrent le parrain, ses employés et agents, leurs employés respectifs et agents de toutes responsabilités, réclamations ou actions de toutes sortes pour blessures, dommages et pertes à toute personne et à la propriété qui pourraient être encourues pendant la participation à ce concours ou à l'utilisation des prix.
3. Le gagnant permet à Opération Gareautrain d'utiliser son projet à des fins promotionnelles de la sécurité ferroviaire, sans indemnisation additionnelle.

Élimination

1. Dans le cadre de ce concours, toute fausse information fournie par un participant sur l'identité, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et la propriété de droits, et le non-respect des règlements officiels ou autres peuvent entraîner l'élimination immédiate du participant de ce concours. Le parrain du concours se réserve le droit, unique et sans entrave, de disqualifier quelque projet qu'il juge transgresser ou violer les droits d'un tiers, qui n'est pas conforme aux règlements officiels ou qui viole les lois applicables ou les lois canadiennes.

Règlements additionnels

1. Le traitement de ce concours est gouverné par les lois canadiennes applicables, qui ont préséance sur tout autre règlement qui pourrait y être contraire aux présentes. Le parrain du concours suivra les lois applicables dans la mise en œuvre du concours.
2. Le parrain du concours ne peut être tenu responsable des pertes ou du vol de projets soumis, de prix ou d'informations sur le concours.
3. En participant au concours, les participants acceptent d'être liés par les décisions du personnel du concours. Le parrain du concours se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant, et peut refuser tout prix à une personne qui est inadmissible ou qui a violé tout règlement, qui a obtenu un avantage injuste en participant au concours, ou qui a obtenu le statut de gagnant par des moyens frauduleux. Le parrain du concours interprète ces règlements et règle les différends, demandes conflictuelles ou ambiguïtés concernant les règlements ou le concours ; les décisions du parrain du

Opération Gareautrain est un programme national de sécurité ferroviaire parrainé par Transports Canada et l'Association des chemins de fer du Canada, qui vise à sauver des vies en informant les Canadiens des dangers posés par les passages à niveau et les intrusions sur le domaine ferroviaire.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

concours sur de tels différends sont finales. Si le traitement du concours ou le résultat du concours est influencé par une erreur humaine, mécanique, technique, électronique, une erreur de communication, de téléphone, d'ordinateur, de matériel informatique ou de logiciel, par tout défaut ou défaillance de quelque nature que ce soit, par une ingérence intentionnelle ou par tout événement hors de la volonté du parrain du concours, le parrain du concours se réserve le droit de mettre fin à ce concours, ou de prendre toute autre décision qu'il juge appropriée par rapport au résultat du concours. Toutes décisions sont prises par le parrain du concours et sont finales. Seul le parrain du concours peut renoncer à l'un ou l'autre de ces règlements, à sa discrétion.

4. Le parrain du concours se réserve le droit de retirer ou de terminer ce concours en tout temps et sans préavis.

Droits de propriété intellectuelle

1. En soumettant une animation vidéo dans le cadre de concours, les participants donnent automatiquement à Opération Gareautrain et à ses sociétés affiliées un droit irrévocable, perpétuel et sans frais d'utiliser, de reproduire, d'éditer, de présenter, de transmettre, de préparer du matériel dérivé, de modifier, de publier ou de faire toute autre utilisation des présentations soumises sur tout média, qu'il soit maintenant connu ou créé à l'avenir, dans le but de faire la promotion de la sécurité ferroviaire. De plus, les droits accordés à Opération Gareautrain comprennent, sans toutefois s'y limiter, le droit de redimensionner, de rogner, de censurer, de compresser, d'éditer, de souligner, de légender, d'apposer des logos et d'autrement changer ou utiliser les animations soumises.
2. En soumettant une animation, les participants font valoir et garantissent que le travail ou les informations soumis n'enfreignent pas ou n'enfreindront aucun droit d'auteur, droit à la vie privée ou droit à la protection de la personnalité ou tout autre droit d'un tiers, et que les participants ont concédent tous les droits et permis au parrain du concours nommé dans le présent document, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, tous les droits nécessaires relatifs aux droits d'auteur aucunement liés à des frais et libres de toute réclamation ou d'engagement préalablement contracté.
3. Les participants reconnaissent et acceptent que le parrain du concours n'a aucune obligation d'afficher, d'exposer ou de rendre disponible publiquement les œuvres soumises par les participants, et peut, à sa seule discrétion, retirer, éditer, modifier ou éliminer toute animation vidéo soumise par les participants.



**OPÉRATION
GAREAUTRAIN**



OPÉRATION GAREAUTRAIN

901 - 99, rue Bank
Ottawa, Ontario K1P 6B9

téléphone : 613.564.8100
télécopieur : 613.567.6726

courriel : admin@operationgareautrain.ca

Décharge de responsabilités et contrat d'indemnité

En soumettant une animation vidéo, chaque participant abandonne, décharge et libère à jamais dans la mesure permise par la loi Opération Gareautrain (parrain du concours) de toute responsabilité en ce qui concerne les droits, réclamations, plaintes, demandes, causes d'actions, poursuite, engagements, obligations, frais juridiques, coûts et dépenses, quelle que soit leur nature et leur cause, et qu'ils soient connus ou non, actuels ou futurs, fixes ou éventuels, qu'un participant peut avoir ou aura contre OG et le parrain du concours pour toute blessure ou tout dommage subi, que ce soit sur sa propre personne, sa propriété ou sa réputation, ou qui découlerait d'un incident, ou relié de quelque manière à la participation au concours ou à l'utilisation, l'incorporation ou l'exploitation de la soumission pour quelque autre but